

Ce livret d'accueil vous permettra d'échanger avec l'assistante maternelle autour de l'accueil de votre enfant. Prenez le temps de le lire avant de la rencontrer.

1 Conditions préalables d'accueil

Le Conseil général délivre l'agrément aux assistantes maternelles, les extensions d'agrément et organise leur formation et le suivi au domicile par les puéricultrices du Service santé petite enfance (SSPE) anciennement PMI.

- Les obligations des assistantes maternelles au regard du SSPE sont notamment : - le respect de l'agrément - la transmission des avis d'accueil et de départ d'enfants accueillis - l'information des modifications des conditions d'accueil ainsi que les difficultés rencontrées lors de l'accueil d'un enfant.
- Régulièrement ce service adresse des recommandations aux assistantes maternelles en matière de règles de sécurité.

Agrément

Les assistantes maternelles sont agréées pour une période de 5 ans renouvelable pour accueillir à leur domicile un **maximum de 4 enfants** simultanément. Les conditions de sécurité sont conformes aux exigences du Conseil général et doivent être maintenues.

La formation

Avant 2007, la formation était de 60 heures. Depuis elle est de 126 h : 66 h s'effectuent avant tout accueil d'enfant, tandis que les 60 autres heures seront à effectuer obligatoirement dans un délai de 2 ans après le premier accueil, avec maintien de salaire.



2 Les premiers contacts

» Au téléphone :

- âge de l'enfant,
- sexe de l'enfant,
- nombre d'enfants accueillis,
- nombre de jours d'accueil par semaine, horaires,
- date début accueil,
- noter mutuellement les coordonnées et convenir d'un délai de réflexion,
- convenir d'un rendez-vous au domicile de l'assistante maternelle.



5 Astuces



*Lors des retrouvailles le soir...
Je cours dans la maison, je me cache,
je ressors des jouets, je m'oppose,
je crie, je pleure...
C'est une réaction normale, il me faut parfois
du temps pour retrouver mon parent
et quitter mon assistante maternelle
(ou l'inverse).*

*Le matin, maman ou papa
se "cachent" pour partir pour
ne pas que je pleure...
Moi, j'ai besoin de temps pour
vous dire au revoir !*

*Je suis grognon aujourd'hui,
je pleure.
Maman a-t-elle penser à dire que
j'ai eu de la fièvre cette nuit ?*

*Maman, papa, n'oubliez pas de
transmettre à mon assistante maternelle
toutes mes petites habitudes cela
l'aidera à mieux s'occuper de moi
(exemple : le fait que j'aime écouter
de la musique pour m'endormir...)*

*Mon doudou (objet transitionnel) fait
le lien entre la maison et le domicile
de mon assistante maternelle.
Afin que je sois rassuré, il faudrait que
je l'emporte partout avec moi...*

*Pendant l'adaptation papa, maman,
n'oubliez pas de m'expliquer, plusieurs
fois si nécessaire, que je vais
maintenant être accueilli par mon
assistante maternelle ; j'ai besoin de
mots et de répétitions pour bien
comprendre.*



4 Annexes



Les missions du Relais d'assistantes maternelles (RAM)

- Mise à disposition pour les familles d'une liste mise à jour d'assistantes maternelles, avec mention des disponibilités.
- Information sur le statut "d'assistantes maternelles" et pour les parents employeurs, explication des démarches à accomplir.
- Mise en place d'atelier d'éveil pour les enfants accueillis.
- Partenariat avec la Maison de la Petite Enfance, la SSPE, le Conseil général, la CAF, les autres relais du département...

Accueil sur rendez-vous :

- les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30
- le mardi de 16h30 à 20h
- et le dernier samedi du mois de 8h30 à 12h30.

Permanence téléphonique :

- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 13h à 14h.
- Ateliers d'éveil tous les matins de 9h à 11h30 sur inscription.



►► Au domicile de l'assistante maternelle :

- échanges autour du livret d'accueil,
 - montrer la notification d'agrément,
 - parler du matériel à disposition,
 - évoquer le tarif et l'engagement réciproque,
 - discuter des modalités de l'adaptation,
 - convenir de certains éléments du contrat de travail sans le signer ; en effet, il doit être **signé le premier jour de travail** : c'est-à-dire le premier jour de l'adaptation,
 - visite des pièces où l'enfant aura accès,
 - convenir d'un délai de réflexion.
- (d'autres visites sont possibles si nécessaire)



3 L'accueil de l'enfant



A/ Période d'adaptation

Elle est **obligatoire** et doit se dérouler juste avant l'accueil définitif de l'enfant. Son but est d'apprendre à se connaître mutuellement entre assistante maternelle, parents et enfant. Elle permet aussi de faire la connaissance des membres de la famille de l'assistante maternelle et éventuellement avec les autres enfants accueillis et leurs parents. Elle est nécessaire pour mettre en confiance l'enfant et sa famille.

Son déroulement pourrait être d'1 semaine à 2 semaines selon l'âge de l'enfant, la situation et la disponibilité de la famille.

►► Proposition sur une semaine :

- 1^{er} jour : plus ou moins 1h avec les parents, échanges sur les habitudes de l'enfant et signature des 2 exemplaires du contrat de travail (parapher chaque page), proposition de prendre l'enfant dans les bras,
- 2^e jour : verbalisation et première séparation pendant l'éveil de l'enfant pendant 1/2 heure ou 1 heure,
- 3^e jour : goûter sans les parents, présence seule de l'enfant de 3 heures environ,
- 4^e jour : repas + sieste,
- 5^e jour : petite journée (10h/16h).



3

B/ Habitudes de l'enfant

Echanges sur :

- **Sommeil** : rythme, conditions (éclairage, objet transitionnel, tétine...), lieu, position, rituels...
- **Alimentation** : conditions (bras, transat), environnement sonore, allaitement maternel, déroulement du sevrage, régime alimentaire, etc.
- **Santé** : allergies, etc.

Accueil d'un enfant malade :

- ✓ Un enfant malade sera toujours mieux chez lui au calme et entouré de ses parents.
- ✓ Un protocole médical en cas de fièvre est obligatoire.
- ✓ L'assistante maternelle peut être en mesure de refuser un enfant malade selon son état de santé vis-à-vis des autres enfants.

C/ Rôle éducatif de l'assistante maternelle

- **Les règles de vie pendant l'accueil** : il s'agit des règles que la professionnelle mettra en place à son domicile.

Ces règles de vie s'accompagneront toujours de verbalisation. En effet, il est important d'annoncer clairement les règles au domicile, par exemple : ne pas sauter sur le canapé, donner la main dehors, ne pas toucher aux appareils ménagers...

Cet accompagnement de l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie s'associera à la valorisation des compétences acquises de l'enfant et d'encouragement à en acquérir de nouvelles.

- **Alimentation** : l'assistante maternelle peut préparer les repas aux enfants. Cela permet une certaine convivialité, introduction des morceaux, de nouveaux goûts et conduit à évoquer certaines notions de collectivité comme le partage.
- **Langage** : l'assistante maternelle se fait appeler par son prénom et pose certaines règles de politesse.
- **Acquisition de la propreté** : l'assistante maternelle, en lien avec la famille, propose à l'enfant qui semble être prêt (maturation physiologique et psychologique) d'aller aux toilettes ou sur le pot.
- **Éveil** :
 - **sorties pédagogiques** : le relais d'assistantes maternelles, la ludothèque, la médiathèque, marché, parc, square, les lacs, les échanges entre assistantes maternelles...
 - **activités** : peinture, pâte à sel, dessins, découpage, collage, pâtisserie, jeux libres, chansons, comptines, histoires,...



3

D/ Journée type

- Accueil de la famille au domicile de l'assistante maternelle
- Echanges autour du bien-être de l'enfant
- Accompagnement à la séparation
- Activités d'éveil en respectant le rythme de chaque enfant
- Repas
- Jeux divers
- Temps de repos (sieste)
- Goûter
- Activités d'éveil
- Accueil du parent
- Echanges sur la journée
- Départ de l'enfant



E/ Place des choix éducatifs parentaux

Ils feront l'objet d'échanges avec l'assistante maternelle et ils seront suivis en fonction de ce qui est possible et souhaitable pour l'enfant.

Les grandes étapes du développement de l'enfant (ex : passage à la cuillère, acquisition de la propreté) seront initiées par les parents et relayées par l'assistante maternelle.



F/ Contenu du sac

Pour le confort de l'enfant, il est souhaitable de prévoir un sac qui accompagnera quotidiennement l'enfant et qui contiendra :

- des vêtements de rechange adaptés à la taille de l'enfant et à la saison.
- le doudou et/ou une tétine ou tout autre objet "transitionnel" (tee-shirt parental, photos, jouets...)
- un nécessaire médical : thermomètre personnel, soluté de réhydratation oral, crème solaire, crème protectrice pour le change, antipyrétique type paracétamol accompagné de l'ordonnance, traitement en cours accompagné de l'ordonnance...

